



## Les outils de gestion au niveaux national et européen

Ces outils reposent sur un ensemble de normes établies au niveau européen et des actions incitatives

Normes de qualité des combustibles et des produits	Normes relatives à la qualité des émissions	Normes de qualité de l'air ambiant	Actions sur les comportements
- Limitation du niveau de soufre, plomb, benzène dans les <b>essences et gazole pour les automobiles</b> . - Limitation du niveau de soufre des <b>fiouls lourds et gazole à usage domestique</b> .	- Normes d'émissions à l'atmosphère des <b>installations fixes</b> de taille industrielle, des usines d'incinérations de déchets. - Normes portant sur les émissions des gaz d'échappement des <b>automobiles</b> .	- Seuils de <b>qualité de l'air</b> pour SO <sub>2</sub> , NO <sub>x</sub> , PM10, O <sub>3</sub> , C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> ,...	- Développement des <b>transports collectifs</b> , - Aides financières et fiscales pour la <b>dépollution des installations industrielles</b> . - <b>Mesures fiscales</b> pour l'achat de véhicules peu polluants - <b>Taxation</b> des émissions polluantes.

Ces mesures reposent notamment sur la **Loi de 1976 sur les installations classées**, sur la **Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie de 1996 %AURE%**, et sur la transposition en droit français de **directives européennes** et de divers **accords internationaux**. Ces dispositions sont reprises dans le **Code de l'environnement adopté en 2000**, et qui regroupe une large partie des lois et des textes réglementaires précédemment dispersées.

*Tableau synthétique des approches réglementaires pour lutter contre la pollution de l'air*

Le **LAURE** comprend diverses dispositions visant notamment la surveillance de la qualité de l'air et la mise en œuvre ou la modernisation des divers outils de planification suivants :

- Plans Régionaux de Qualité de l'Air (PRQA)
- Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Plans de Déplacement Urbains (PDU)

En outre des **Incitations financières** telles que la TGAP - Taxe Générale sur les Activités Polluantes- ont été mises en place.

Au niveau Européen, afin de renforcer la protection de l'air, plusieurs directives ont été adoptées la dernière est la directive du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur en Europe. Elle actualise les dispositions antérieures.

À côté des normes portant sur la qualité du milieu, la réglementation européenne comporte diverses directives visant la limitation des émissions des sources fixes et mobiles et des normes de qualité des combustibles utilisés dans les foyers de combustion fixes (chaudières, centre de production d'énergie...).

## Les accords internationaux

L'Europe n'est pas le seul cadre géo-politique dans lequel sont adoptées des mesures pour la protection de l'atmosphère. La nécessité de mener une action coordonnée entre pays pour lutter contre des problèmes transfrontaliers et globaux, tels que les pluies acides ou l'effet de serre additionnel, a imposé la signature de divers accords internationaux négociés dans le cadre des Nations Unies, notamment:

- **La convention de Genève (1979) sur la pollution atmosphérique transfrontalière et à longue distance,**
- **La convention de Vienne (1987) pour la protection de la couche d'ozone**
- **La convention de Rio (1992) sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto (1997).**

## La science comme aide à la décision

Pour répondre aux besoins des décideurs, la communauté scientifique a été conduite progressivement à élaborer divers indicateurs agrégés destinées à aider aux prises de décisions en permettant notamment de hiérarchiser l'importance des polluants en fonction de leur impact potentiel sur différents problèmes de pollution atmosphérique.

Type de problématique	Exemple d'indicateur
Pollution acide	Charges critiques
Pollution photochimique	PCOP (Potentiel de création d'ozone photochimique)
Amincissement de la couche d'ozone	ODP (Ozone Depletion Potentiel ou potentiel de destruction de l'ozone)
Effet de serre	PRG (Potentiel de Réchauffement Global)

*Indicateurs d'impacts utilisés dans les négociations en matière de protection de l'atmosphère*